

ARRETE DONNANT DELEGATION
A M. Fabien CHERVET
N° 009/2026

Le Maire de la commune de LA ROCHE VINEUSE

VU

- l'article R 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- le procès-verbal de la séance du Conseil municipal au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Maire,

ARRETE

ARTICLE 1 : Monsieur Fabien CHERVET, né le 11 janvier 1978 à Mâcon, garde champêtre chef principal, est délégué pour exercer sous notre surveillance et notre responsabilité, les fonctions d'officier de l'Etat Civil.

ARTICLE 2 : Monsieur Fabien CHERVET sera chargé à ce titre de la réception des déclarations de naissance, de décès, d'enfant sans vie, de reconnaissance d'enfants naturels, du consentement d'un enfant majeur à la modification de son nom en cas de changement de filiation, pour la transcription, la mention en marge de tous actes ou jugements sur les registres de l'Etat Civil, de même que pour dresser tous actes relatifs aux déclarations ci-dessus. Les actes ainsi dressés comporteront la signature du garde champêtre, laquelle pourra valablement délivrer toutes copies et extraits, quelle que soit la nature des actes.

ARTICLE 3 : Monsieur Fabien CHERVET est délégué en mes lieux et place en cas d'absence ou d'empêchement de mes adjoints pour :

- délivrer toutes expéditions du registre des délibérations du Conseil municipal et des arrêtés municipaux,
- d'effectuer la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet,
- légaliser les signatures dans les conditions prévues par l'article R2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ARTICLE 4 : Une expédition du présent arrêté sera :

- remise à l'intéressé,
- annexée au registre de l'Etat Civil de la commune de LA ROCHE VINEUSE,
- transmise à Monsieur le Préfet de SAONE-et-LOIRE,
- transmise à Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de MACON.

Fait à LA ROCHE VINEUSE,

Le 27 mars 2026.

Le Maire,

